

# ACTION URGENTE

## QUATRE ANS DE PRISON POUR UNE MILITANTE IRANIENNE

**La prisonnière d'opinion Maryam Shafi Pour a vu la durée de sa peine d'emprisonnement ramenée de sept à quatre ans.**

La peine de **Maryam Shafi Pour** a été réduite à quatre ans d'emprisonnement par la 54<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Téhéran le 28 mai. Maryam Shafi Pour avait été condamnée à sept ans de prison le 2 mars par la 15<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran. Elle avait été déclarée coupable de « propagande contre le régime » et de « rassemblement et collusion en vue de porter atteinte à la sécurité nationale », pour avoir semble-t-il été en contact avec la famille d'un des dirigeants de l'opposition se trouvant en prison.

La première audience de Maryam Shafi Pour a eu lieu le 21 octobre 2013 et portait sur des charges liées à la sécurité nationale, notamment la « propagande contre le régime ». Cette jeune femme étudiait l'agronomie à l'université internationale de Qazvin avant d'être exclue temporairement puis renvoyée du fait de ses activités pacifiques en tant qu'étudiante.

Maryam Shafi Pour a été arrêtée le 27 juillet 2013 après avoir été convoquée par le parquet de Shahid Moghaddas, dans la prison d'Evin, à Téhéran. Des membres des forces de sécurité ont perquisitionné son domicile et saisi certains de ses effets personnels. Ils l'ont ensuite emmenée à la section 209 de la prison d'Evin, où elle a été détenue à l'isolement pendant plus de deux mois.

Maryam Shafi Pour connaît des problèmes de santé depuis le début de son incarcération. En décembre 2013, elle a perdu connaissance à la suite d'une arythmie et aurait été emmenée à l'infirmerie de la prison d'Evin. Amnesty International croit savoir que la jeune femme bénéficie actuellement d'un traitement médicamenteux contre l'arythmie. Au bout de deux mois à l'isolement, elle a commencé à souffrir d'urticaire. Elle aurait été enchaînée puis transférée à l'hôpital de Shohaday e Tajrish, à Téhéran, afin d'y recevoir des soins le 3 mai.

Ses proches ont été autorisés à la voir face à face en prison le 11 mai. Deux mois plus tôt, en mars, le parquet général de Téhéran avait interdit à sa famille de lui rendre ce genre de visite, n'autorisant que des visites dans une « cabine », derrière un écran de verre. À l'époque, il leur avait été dit que cette mesure avait été prise parce qu'ils avaient accordé aux médias des interviews sur l'affaire concernant leur fille.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 9/14. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE13/022/2014/fr>

Nom : Maryam Shafi Pour  
Femme

Informations complémentaires sur l'AU 9/14, MDE 13/031/2014, 10 juin 2014

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

